Image not found or type unknown

crédit vente VEFA - probleme sur Crédit

Par **jooete**, le **25/02/2022** à **16:45**

Bonjour,

je vous expose les faits:

en MARS 2017 nous avons acheté en VEFA un logement. l'échancier devait démarrer soit a notre initiative soit à compter des 24 mois suivant la signature de l'offre et ceux peut importe les fonds restants encore à débloquer or cela fait maintenant 5ans que nous avons signé et donc 3 ans que le credit aurai dû demarrer.

il s'avere qu'a ce jour le credit n'a pas demarré.

il y a 3 ans nous avions demander par mail (de la meme façon que tout nos échanges de deblocage de fonds) le demarrage du crédit car nous n'aurions pas besoin des 2000€ restant a debloqué. mais rien ..

Bref je ne vais pas me plaindre de la situation , je suis logé gratuitement depuis 3 ans.

toutefois je m'interroge sur le droit bancaire.

Que peux reclamer la banque? sachant que dans l'offre est clairement indiqué : qu'au bout de 24 mois a compter de la date de signature de l'offre , le nominal du pret sera reduit aux montants effectivement debloqués et que le pret commencera a être amorti"

puis-je tirer parti de cette situation si cela perdure ?

Merci de votre attention.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés